



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1864

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2017, le *Règlement numéro 1864 abrogeant le règlement numéro 1852 sur les tarifs de la Ville de Cowansville (Exercice financier 2018)*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 17 janvier 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA